

Conseil des Ministres

Communiqué n° 20/2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni le Mardi 15 juillet 2025, sous la Présidence de **Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, Président de la République.**

Le Conseil a examiné et approuvé les projets de lois suivants :

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention cadre (financement sous forme de vente à terme), signée le 21 mai 2025, entre la République Islamique de Mauritanie et la Banque Islamique de Développement (BID), destinée au financement du projet d'amélioration de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes.**

Le projet vise principalement à renforcer les capacités du système de formation professionnelle actuel en créant deux pôles de formation professionnelle efficaces et inclusifs, servant l'économie et contribuant à sa compétitivité et sa croissance, tout en offrant aux jeunes les moyens d'acquérir des compétences pour une intégration rapide et durable dans des emplois décents.

Le présent financement est d'un montant de vingt-six millions deux cent dix mille (26 210 000) Euros, soit l'équivalent de 1 128 600 000 MRU, remboursables sur une période de 20 ans dont 4 de différé, avec une marge bénéficiaire de 1,9% par an.

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt, signé le 21 mai 2025, entre la République Islamique de Mauritanie et la Banque Islamique pour le Développement (BID) destiné au financement du projet d'amélioration de la formation professionnelle et de l'Emploi des jeunes.**

Le projet actuel soutiendra les efforts du gouvernement pour créer de meilleures conditions d'accès à la formation professionnelle. Il contribuera à la réalisation des objectifs de la Stratégie Nationale de Formation Professionnelle 2023-2030 en créant de nouvelles institutions soutenant les secteurs économiques et leur fournissant les compétences nécessaires.

Le projet comprend les composantes suivantes :

Composante 1 : Construction d'un pôle technologique polyvalent à Dar Naim – Nord de Nouakchott, axé sur les domaines suivants : (i) transformation numérique et intelligence artificielle ; (ii) Gestion et commerce ; (iii) Génie électrique ; (iv) Génie mécanique ; (v) Énergie thermique, climatisation et

réfrigération ; et (vi) Transport et logistique, ainsi que la reconstruction du centre de formation professionnelle en bâtiment, travaux publics et artisanat urbain.

Composante 2 : Le renforcement des capacités institutionnelles qui comprend l'élaboration de programmes d'études, la formation du personnel technique/éducatif et administratif, ainsi qu'un soutien institutionnel complet pour l'organisation du pôle technologique, l'édition et l'impression des programmes d'études.

Le présent financement est composé de deux prêts : un prêt sur les ressources de la Banque d'un montant de 4.780.000 euros, et un deuxième prêt provenant des ressources du Fonds de Solidarité Islamique de 4.780.000 euros, soit un total équivalent à 411 650 000 MRU. Le premier prêt est remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans dont (7) de différé, avec une commission de service ne dépassant pas 1,5% par an, le second prêt sera remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans dont (7) de différé, avec une commission de service ne dépassant pas 0,5% par an.

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt, signé le 28 mai 2025, entre la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Africain de Développement (FAD), destiné au financement du Projet de Renforcement de la Résilience Rurale de Mauritanie par la Gestion et le Développement des Ressources en Eau à des Fins Domestiques, Productives et Ecosystémiques (3R-EAU).**

L'objectif du Projet est de renforcer la résilience des populations rurales de Mauritanie face à la pénurie d'eau, en intégrant une approche préventive et proactive dans un contexte de changement climatique et de pressions croissantes sur les ressources hydriques. A cet effet, le Projet soutient le développement d'infrastructures et le renforcement des services durables d'approvisionnement en eau et assainissement pour différents usages dans les régions du Brakna, de l'Adrar et du Tagant.

Le Projet se compose comme suit :

Composante A : Prévention des Pénuries et Sécurisation de l'Accès à l'Eau pour un usage équitable et inclusif,

Composante B : Diminution de la pollution domestique et des risques de santé humaine et environnementale

Composante C : Amélioration de la gouvernance de la ressource en eau et des services connexes.

Le présent financement du Fonds Africain de Développement (FAD) est d'un montant de treize millions deux cent cinquante-six mille vingt-cinq (13 256 025) Unités de Compte, soit l'équivalent de 700 185 000 MRU, remboursable sur une période de 30 ans dont 5 ans de différé, avec une commission d'engagement de 0,75% l'an.

Le Conseil a également examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Centre National d'Orthopédie et de Réadaptation Fonctionnelle (CNORF).**
- **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Santé (ENSSS).**
- **Projet de décret Portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Office National de la Médecine du Travail (ONMT).**
- **Projet de décret portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Recherche Agronomique et du Développement Agricole (CNRADA).**
- **Projet de décret portant une concession provisoire d'un terrain dans la Wilaya de Nouakchott Sud au profit de la Société des Pâtes Alimentaires S.A (SOPAM).**

En application des dispositions du décret n°2010-080 du 31 mars 2010, abrogeant et remplaçant le décret n°2000-089 du 17 juillet 2000, pris en application de l'ordonnance n°83-127 du 05 juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale, ce terrain est en cours d'attribution dans la zone industrielle d'El Mina, Wilaya Nouakchott Sud, destiné à l'implantation d'une unité industrielle de pâtes alimentaires. Il s'inscrit dans une logique de développement du tissu agroalimentaire national et vise à répondre à la demande croissante en produits alimentaires transformés sur le marché local.

- **Projet de décret portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Office National des Aéroports de Mauritanie (ONAM).**

Le Ministre chargé du Secrétariat Général du Gouvernement a présenté une communication relative à l'évolution du portefeuille des grands marchés du 1^{er} mai au 30 juin 2025.

Le portefeuille des grands marchés est actuellement constitué d'un total de cent dix (110) marchés, dotées d'une enveloppe financière globale de 51 milliards MRU, réparties sur quatorze (14) secteurs ministériels ou assimilés, et comprend un large éventail de secteurs prioritaires pour le développement social et économique du pays.

Globalement la cadence d'exécution des grands marchés est en amélioration nette avec un avancement mensuel, respectivement de 3,23 et 3,33 pour les mois de Mai et juin 2025. Pour la première fois depuis un an, l'avancement mensuel est resté au-dessus

de la barre des 3 points durant deux mois consécutifs. Les efforts réalisés par le Gouvernement depuis le début de ce suivi, notamment en termes de traitement des contraintes et de suivi rapproché, commencement à donner des résultats probants.

Pour le Programme de Nouakchott, l'avancement est à 38% contre un délai consommé à 37% avec un avancement mensuel de 8 points. Cette bonne cadence devra absolument être maintenue pour permettre de respecter le délai des 16 mois pour l'ensemble des composantes du programme, sauf probablement un ou deux marchés complexes dont les études ont pris plus de temps que prévu.

Le Ministre de la Justice, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministre des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel a présenté une communication relative à l'évaluation du Hajj 1446-2025 et les Perspectives du 1447-2026.

Cette communication vise à présenter les réformes les plus importantes entreprises pour améliorer et développer la saison du Hajj et à passer en revue les perspectives et les dispositions prises pour offrir les meilleures conditions d'accomplissement des rituels lors de la prochaine saison 1447 / 2026. Elle vise ainsi à consolider la continuité des acquis réalisés au cours de cette saison, qui a fait l'objet d'une grande attention afin d'assurer les meilleurs services à nos honorables pèlerins, conformément aux hautes orientations de **Son Excellence le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani**.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a présenté une communication relative à la Mécanisation agricole.

La présente communication sur la mécanisation agricole donne un éclairage sur l'évolution de cette filière et présente les mesures et actions idoines à entreprendre pour sa présentation afin d'atteindre les objectifs assignés.

Dans cette dynamique, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) a lancé un processus progressif de mécanisation, concrétisé par l'acquisition de 102 tracteurs et leurs accessoires en 2023 et 2024, dont 81 tracteurs et accessoires ont été mis à la disposition des dix Conseils Régionaux dans le cadre d'une convention de gestion déléguée.

L'évaluation de cette opération a permis de mettre en évidence les points forts, d'identifier des solutions aux difficultés rencontrées et de préparer la distribution du deuxième lot de matériel agricole, composé de 80 tracteurs et de leurs accessoires, qui ont été achetés dans le cadre du financement additionnel du programme PRAPASS-II.

Enfin, le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Etablissement Publics**

Ecole Supérieure Polytechnique

- Directeur : Dr Mohamed Cheikh Téguedi, précédemment Chef du Département de Génie Civil de l'École et Responsable des Relations Internationales

Ecole Normale Supérieure

- Directeur : Dr Mohamed Ali Louli, précédemment Directeur de l'Ecole Supérieure Polytechnique

Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur

- Directeur : Dr Hamoud Jaghdan, précédemment Directeur de l'École Normale Supérieure

Université de Nouadhibou

- Secrétaire Général : Dr Mohamed Lemine Sidi Babe, précédemment Directeur de l'Autorité Mauritanienne pour l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur

**Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires
Cabinet du Ministre**

- Il a été mis fin aux fonctions de M. Ahmed Ould Khatri, chargé de mission au cabinet du ministre.
- Conseiller Technique chargé de Surveillance Maritime : Lieutenant de vaisseau Sidi Mohamed Ahmed Ahmed Mahmoud

**Ministère de l'Équipement et des Transports
Etablissement Publics**

Office National des Aéroports de Mauritanie (ONAM)

- Directeur Général Adjoint : Abdellah Ould Jiddou, précédemment Directeur Général Adjoint de la SAM